

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
D'ANTOINE-LABELLE

# AVIS PUBLIC

Le Conseil de la MRC d'Antoine-Labelle a adopté à sa séance extraordinaire du 13 juillet 2020, un règlement portant le numéro 495, décrétant une dépense et un emprunt de 143 448 \$ pour effectuer la réfection de la toiture de l'édifice Émile-Lauzon, siège social de la MRC d'Antoine-Labelle.

Le règlement numéro 495 est disponible pour consultation auprès du secrétariat de chacune des municipalités membres de la MRC d'Antoine-Labelle ainsi qu'au bureau administratif de la MRC, Édifice Émile-Lauzon, 425, rue du Pont à Mont-Laurier.

De plus, veuillez prendre note que le règlement numéro 495 devait faire l'objet d'une approbation préalable du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, approbation qui a été émise à la MRC d'Antoine-Labelle le 22 juillet 2020.

Le règlement # 495 entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Mont-Laurier ce 24<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2020.

La directrice générale adjointe  
et secrétaire-trésorière adjointe



Myriam Gagné

---

Règlement d'emprunt 495 | Travaux réfection  
toiture Édifice Émile-Lauzon

## Certificat de publication

Je, soussigné(e), résidant à Mont-Laurier certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant 4 copies, aux endroits désignés par le conseil entre 8 et 12 heures de l'aunt-midi, le 11<sup>e</sup> aout jour de aout 2020

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 11<sup>e</sup> aout jour de aout 2020  
Signé : [Signature] Municipalité de : lac-la-Érce